

**COMITE SYNDICAL
DU 12 MARS 2026 A 18H00 EN MAIRIE DE RIEULAY**

Convocation :

Pour une réunion du Comité Syndical le 24 Février 2026 qui n'a pas obtenu le QUORUM, d'où une NOUVELLE CONVOCATION pour une séance du Comité Syndical le 12 Mars 2026.

Secrétaire de séance : Jean-François DALY

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 74

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) : 29 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) — CACHOIR Bruno (Bellaing) – TENEUL Arnaud (Bousignies) -
LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – CORNU Philippe (Château
l'Abbaye) – LEMOINE Solange (Denain) - CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED
Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) –
RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin)
– GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSENGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) –
THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) –
PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – BORAÈVE Alain (Rosult) – DEBONNET
Brigitte (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Gély (Sars et Rosières) –
PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Gély (Waller) – PROUVEUR Alain (Wavrechain-
sous-Denain)

II Cœur d'Ostrevent Agglomération (C.O.A°) : 20 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille
lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain
(Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – LEGER André (Lewarde) – VIREMOUNEIX Frédéric
(Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – SAVARY Jean
(Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) – PACIOCCO Gilles (Pecquencourt)
- DELECLUSE Marc (Rieulay) – TIEFENBACH Jean-François (Somain) – VANDEWALLE Catherine
(Tilloy Lez Marchiennes) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT
Patrice (Warlaing)

III Communauté de Communes Pevèle – Carembault (C.C.P.C) : 19 délégués titulaires

DEREMEZ Olivier (Aix en Pevèle) - DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe
(Bachy) – DEPRAETERE Didier (Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie
(Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pevèle) – NOCK
Gérard (Cobrieux) – FROMONT Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François
(Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pevèle) –
DELMOTTE Jacques (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – DUHAMEL
José (Saméon) – BOURGHELLE KOS Nadège (Thumeries)

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – GEORGES Florence (Faumont)
Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia
(Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 34

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 36

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 32

CAPH : LECLUZE Bruno – LANNOY Bernard - BOURGHELLE Jacques – BOITTIAUX Daniel -
DEBONNET Brigitte – WADBLED Géry – BOURDON Philippe – CATTIAU Géry

COA : SANNIER Christophe - SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain –
GAZET Christian –LEGER André - BRASSART Daniel– SAVARY Jean - DELECLUSE Marc –
TIEFENBACH Jean François - VANDEWALLE Catherine – BRICOUT Patrice

CCPC : DEKERLE Gilbert – DELCOURT Philippe – DEPRAETERE Didier – FENOT Sophie - VALIN
Jean-Marie – CHOCRAUX Bernard – CAPELLE Hervé – DESCAMPS François-Hubert - GRAS Jean
Luc -

DA : MORTELETTE Nadine – COPIN Jean Paul -FONTAINE Jean-Paul

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 2

COA : DELASSUS Grégory remplace PILLOT Marc

CCPC : ROUSSEAU Laurent remplace FROMONT Pascal ; GRUSON Bernard remplace DUHAMEL
José

Délégués titulaires absents avant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 2

CAPH : QUIEVY Michel à BOURGHELLE Jacques ; MESSENGER Jean-Claude à CATTIAU Géry

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 2

CAPH : SCHERER Murielle (Hérin) ; DUYCK Michel (Sars et Rosières)

OBJET : ZEC DE QUENNEBRAY - REGULARISATION FONCIERE AVEC ECHANGES DE PARCELLES

CONSIDERANT que des échanges fonciers restent à effectuer concernant la ZEC de QUENNEBRAY afin de régulariser la situation foncière existante sur le terrain ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de la convention en date du 30 octobre 2023, le SMAPI a missionné la SAFER Hauts-de-France pour l'accompagner dans le cadre de ces négociations foncières concernant la ZEC de QUENNEBRAY ;

CONSIDERANT que la SAFER a mené les négociations en 2024 et 2025 et qu'il reste aujourd'hui à passer les actes notariés ;

CONSIDERANT que ces échanges fonciers sont présentés par propriétaire, chacun échangeant ses parcelles avec celles du SMAPI ;

CONSIDERANT que Monsieur Eric Dubois échangera trois parcelles :

Propriétaire	Parcelle	n°	Commune	Lieu-dit	Surface Cadastrale échangée (ha)	Valeur
ERIC DUBOIS	B	885	BEUVRY-LA-FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,2366	7 200,00 €
ERIC DUBOIS	B	873	BEUVRY-LA-FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,3859	
ERIC DUBOIS	B	2422	BEUVRY-LA-FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,0284	
Total échangé					0,6509 ha	

Contre les cinq parcelles du SMAPI :

Propriétaire	Parcelle	n°	Commune	Lieu-dit	Surface Cadastrale échangée (ha)	Valeur
SMAPI	B	2414	BEUVRY-LA-FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,1295	7 200,00 €
SMAPI	B	2416	BEUVRY-LA-FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,0929	
SMAPI	B	2418	BEUVRY-LA-FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,4216	
SMAPI	B	2423	BEUVRY-LA-FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,0218	
SMAPI	B	2426	BEUVRY-LA-FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,0054	
Total échangé					0,6712 ha	

CONSIDERANT que pour ces parcelles de M. Eric Dubois, concédant, les biens apportés seront libres d'occupation au jour de l'échange. Madame Marie-Alice ROSE, locataire des parcelles B 885 et B 2442 appartenant à M. Eric Dubois résiliera gratuitement son bail dans l'acte d'échange et M. Eric Dubois s'engage à lui consentir un bail sur les parcelles cadastrées B 2414, 2416, 2418, 2423 et 2426 ;

CONSIDERANT également que Mme Jocelyne DUPONT résiliera gratuitement son bail sur la parcelle B 873 ;

CONSIDERANT que M. Jérôme DUPUIS qui est en cours d'acquisition de la parcelle B 2413 auprès de la succession LAMBRECHT échangera une parcelle :

Propriétaire	Parcelle	n°	Commune	Lieu-dit	Surface Cadastrale échangée (m)	Valeur
Succession LAMBRECHT	B	2413	BEUVRY-LA- FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,3077	4 000,00 €

Contre trois parcelles du SMAPI :

Propriétaire	Parcelle	n°	Commune	Lieu-dit	Surface Cadastrale échangée (ha)	Valeur
SMAPI	B	2405	BEUVRY-LA- FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,2064	4 000,00 €
SMAPI	B	2407	BEUVRY-LA- FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,0917	
SMAPI	B	2409	BEUVRY-LA- FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,0987	

Total échangé 0,3968 ha

CONSIDERANT que Monsieur Christophe LOMBARD, Madame Thérèse LOMBARD, Madame Marie-Alice ROSE née LOMBARD (indivision LOMBARD ci-dessous) échangeront une parcelle :

Propriétaire	Parcelle	n°	Commune	Lieu-dit	Surface Cadastrale échangée (ha)	Valeur
Indivision LOMBARD	B	2406	BEUVRY-LA- FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,1268	1 400,00 €

Contre une parcelle du SMAPI :

Propriétaire	Parcelle	n°	Commune	Lieu-dit	Surface Cadastrale échangée (ha)	Valeur
SMAPI	B	2403	BEUVRY-LA- FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,1803	1 400,00 €

CONSIDERANT que pour cette parcelle B 2406 de l'indivision I situation locative, les biens apportés seront libres d'occupation au jour de l'échange. Marie-Alice ROSE, locataire de cette parcelle B 2406 résiliera gratuitement son bail dans l'acte d'échange et l'indivision LOMBARD s'engage à lui consentir un bail sur la parcelle reçue (B 2403).

CONSIDERANT, qu'afin de créer un accès direct à la parcelle 873, Monsieur Sébastien DE CONINCK échangera une partie de la parcelle qu'il conviendra auparavant de diviser :

Propriétaire	Parcelle	n°	Commune	Lieu-dit	Surface Cadastrale échangée (ha)	Valeur
Sébastien DE CONINCK	B	870p	BEUVRY-LA- FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,0133	149 €

Contre une partie de la parcelle du SMAPI qu'il conviendra auparavant de diviser :

Propriétaire	Parcelle	n°	Commune	Lieu-dit	Surface Cadastrale échangée(ha)	Valeur
SMAPI	B	873p	BEUVRY-LA- FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,0133	149 €

CONSIDERANT que le SMAPI prendra à sa charge les frais de division de ces deux parcelles ;

CONSIDERANT que, une fois l'échange avec M. DE CONINCK réalisé, Monsieur Bernard LACQUEMENT échangera une parcelle :

Propriétaire	Parcelle	n°	Commune	Lieu-dit	Surface Cadastrale échangée (ha)	Valeur
BERNARD LACQUEMENT	B	881	BEUVRY-LA- FORET	PETIT QUENNEBRAY	0,39	4 380,00 €

Contre deux parties de parcelles du SMAPI, la seconde partie de la parcelle B 873 et de la parcelle B 870 p échangées avec M. DE CONINCK :

Propriétaire	Parcelle	n°	Commune	Lieu-dit	Surface Cadastrale échangée(ha)	Valeur
SMAPI	B	873 p	BEUVRY-LA- FORET	PETIT QUENNEBRAY	0.3726	4 380,00 €
SMAPI	B	870 p	BEUVRY-LA- FORET	PETIT QUENNEBRAY	0.0133	

Total échangé 0.3859 ha

CONSIDERANT que pour cette parcelle B 881, concernant la situation locative, les biens apportés seront libres d'occupation au jour de l'échange. M. Laurent HERBOMMEZ recevra à bail la parcelle B 873.

CONSIDERANT qu'une carte de synthèse à valeur indicative représentant ces échanges de parcelles est jointe en annexe à la présente délibération ;

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** ces échanges fonciers dans le but de régulariser la situation foncière existante sur le terrain concernant la ZEC de QUENNEBRAY,
- **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour faire mener les opérations de divisions foncières nécessaires et pour la signature des actes d'échanges de ces propriétés devant les notaires concernés pour en obtenir pleine propriété.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Jean-François DALY



Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

19, Résidence Saint-Martin
Place du 11 Novembre
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03 27 48 87 87

Pour Extrait conforme,

Le Président,
Marc DELECLUSE

Certifié exécutoire
par le Président, compte-tenu de la
réception en Sous-Préfecture le 19/03/2026
et de la publication le 19/03/2026
Saint-Amand-les-Eaux, le Président, **M. DELECLUSE**



Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

19, Résidence Saint-Martin
Place du 11 Novembre
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03 27 48 87 87

ZEC DE QUENNEBRAY

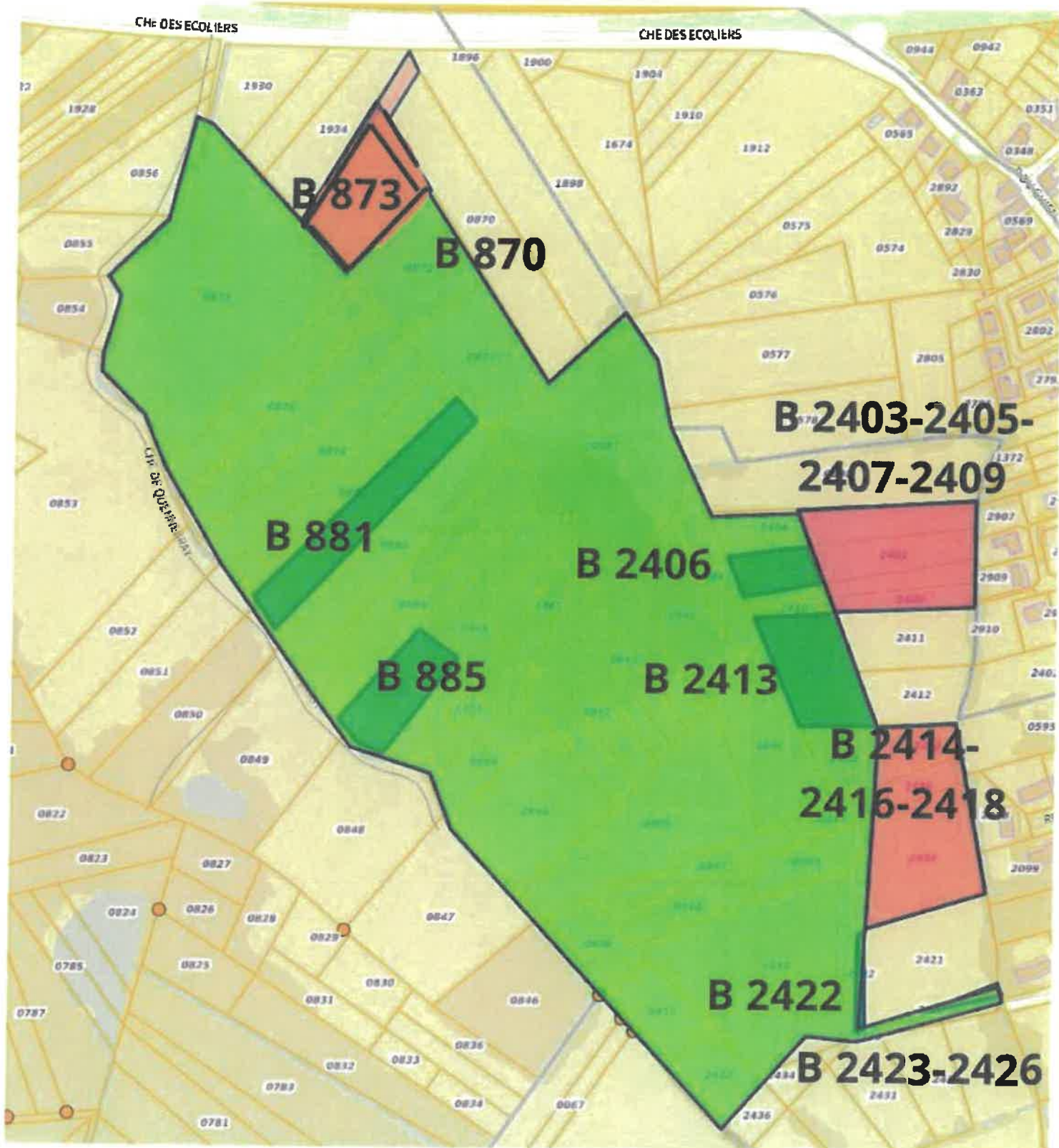
ECHANGES DE PARCELLES

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 059-255902637-20260312-260316_D1549AB-DE



parcelles obtenues par le SMAPI



parcelles cédées par le SMAPI en échange

